

**Ce texte a été retiré  
par son auteur  
le 11 juin 2020**



N° 3062

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

---

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 4 juin 2020.

## **PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE**

*relative à un usage responsable de l'intelligence artificielle  
et des algorithmes,*

(Renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

présentée par

M. Pierre-Alain RAPHAN,

député.